



Prévention Santé et Nutrition
Des Seniors actifs

CONVENTION n°12.095

Entre

La Ville de ROYAN, représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D'une part,

Et

INTERFEL, service marketing opérationnel/diététicien, 19 rue Pépinière, 75008 PARIS

D'autre part,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : A compter du 01 avril 2012 et jusqu'au 30 juin 2012, l'association INTERFEL (Interprofession des Fruits et des Légumes Frais) représentée par Mademoiselle Jordane BROSSE, diététicienne, est chargée de mettre en place des ateliers de cuisine astucieuse pour le programme PENSA (Prévention santé Et Nutrition des Séniors Actifs).

Article 2 : L'association INTERFEL (Interprofession des Fruits et des Légumes Frais) représentée par Mademoiselle Jordane BROSSE, diététicienne, a des missions spécifiques :

- D'animer des ateliers de cuisine astucieuse pour des groupes de 12 personnes
- De perforer les cartes multi-ateliers de chaque participant à ses cours
- De communiquer aux participants les documents relatifs au programme PENSA fournis par la coordonnatrice du dit programme.

.../...

Article 3 : Madame Jordane BROSSE intervenante s'engage à ne pas participer aux ateliers, au titre d'adhérent PENSA, dans l'année de son intervention

Article 4 : Un devis sera fourni par l'association INTERFEL (Interprofession des Fruits et des Légumes Frais).

Date et horaires d'intervention :	9 journées d'intervention, de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h30
Prix d'une journée d'intervention :	100 € TTC

Fait à ROYAN, le 16 mars 2012

INTERFEL

Le Député-Maire,
Didier QUENTIN

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 10 avril 2012